



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



UNEP

Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Conv.4/Bur.1/1
20 janvier 1999

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

**BUREAU DE LA QUATRIEME REUNION DE LA
CONFERENCE DES PARTIES A LA CONVENTION
DE VIENNE POUR LA PROTECTION DE LA
COUCHE D'OZONE**

Première réunion
Genève, 30 avril 1999

ORDRE DU JOUR PROVISoire

1. Ouverture de la réunion.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Suite donnée aux décisions adoptées par la quatrième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne (San José, 25-27 novembre 1996).
4. Examen des recommandations formulées par les Directeurs de recherches sur l'ozone des Parties à la Convention de Vienne à leur quatrième réunion, tenue à Genève du 28 au 30 avril 1999.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport.
7. Clôture de la réunion.

K9910378 100299 100299

Par souci d'économie, le présent document n'a été tiré qu'à un exemplaire par participant. Les délégués sont donc priés de se munir de leur propre exemplaire et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires, afin que tous les participants soient pourvus.



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



UNEP

Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Conv.4/Bur.1/1
20 janvier 1999

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

**BUREAU DE LA QUATRIEME REUNION DE LA
CONFERENCE DES PARTIES A LA CONVENTION
DE VIENNE POUR LA PROTECTION DE LA
COUCHE D'OZONE**

Première réunion
Genève, 30 avril 1999

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Suite donnée aux décisions adoptées par la quatrième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne (San José, 25-27 novembre 1996).
4. Examen des recommandations formulées par les Directeurs de recherches sur l'ozone des Parties à la Convention de Vienne à leur quatrième réunion, tenue à Genève du 28 au 30 avril 1999.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport.
7. Clôture de la réunion.

K9910378 100299 100299

Par souci d'économie, le présent document n'a été tiré qu'à un exemplaire par participant. Les délégués sont donc priés de se munir de leur propre exemplaire et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires, afin que tous les participants soient pourvus.